PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

ELECTRO BANQUE

Société anonyme au capital de 106 005 120 €.
Siège social : 148/152, route de la Reine, 92100 Boulogne-Billancourt.
562 064 287 R.C.S. Paris.

Documents comptables annuels approuvés par l'assemblée générale du 21 mai 2015.

I. - Bilan au 31 décembre 2014.

(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/14	Notes	31/12/13
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux	670	(1)	101
Effets publics et valeurs assimilées	-		-
Créances sur les établissements de crédit	115 038	(1)	185 637
Opérations avec la clientèle	187 317	(2)	435 324
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	(3)	-
Actions et autres titres à revenu variable	25 051	(3)	79 866
Participations et autres titres détenus à long terme	-		-
Parts dans les entreprises liées	-		-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-		-
Location simple	-		-
Immobilisations incorporelles	4	(4)	13
Immobilisations corporelles	2	(5)	9
Capital souscrit non versé	-		-
Actions propres	-		-
Autres actifs	1 369	(6)	73
Comptes de régularisation	377	(7)	1 037
Total de l'actif	329 828		702 060

Hors-bilan	31/12/14	Notes	31/12/13
Engagements donnés :			
Engagements de financement	19 178	(16)	5 078
Engagements de garantie	147 421	(16)	318 424
Engagements sur titres	-		-
Opérations à terme en devises	30 520	(19)	-
Engagements sur instruments financiers à terme	8 036	(18)	17 628

Passif	31/12/14	Notes	31/12/13
Banques centrales, comptes courants postaux	-		-
Dettes envers les établissements de crédit	87	(8)	-
Opérations avec la clientèle	32 299	(9)	3 881
Dettes représentées par un titre	-		-
Autres passifs	42	(10)	529

Comptes de régularisation	5 572	(11)	4 205
Provisions	41	(12)	41
Dettes subordonnées	-		-
Fonds pour risques bancaires généraux	14 641	(13)	14 641
Capitaux propres hors FRBG :	277 146	(14)	678 763
Capital souscrit	106 005		106 005
Primes d'émission	34 709		434 878
Réserves	117 665		117 665
Ecarts de réévaluation	-		-
Provisions réglementées	-		-
Report à nouveau	9 615		8 583
Résultat de l'exercice	9 152		11 632
Total du passif	329 828		702 060

Hors-bilan	31/12/14	Notes	31/12/13
Engagements reçus :			
Engagements de financement	-		-
Engagements de garantie	140 754	(17)	218 626
Engagements sur titres	-		-
Opérations à terme en devises	91 328	(19)	88 772

II. - Comptes de résultat au 31 décembre 2014.

(En milliers d'euros.)

	31/12/14	Notes	31/12/13
Intérêts et produits assimilés	16 920	(21)	23 077
Intérêts et charges assimilées	1 999	(22)	4 217
Produits sur opérations de crédit-bail	-		-
Charges sur opérations de crédit-bail	-		-
Produits sur opérations de location simple	-		-
Charges sur opérations de location simple	-		-
Revenus des titres à revenu variable	-	(23)	1
Commissions (Produits)	989	(24)	893
Commissions (Charges)	11	(25)	16
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	93	(26)	10
Gains ou pertes sur opération des portefeuilles de placement et assimilés	416	(26)	76
Autres produits d'exploitation bancaire	125	(27)	192
Autres charges d'exploitation bancaire	75	(27)	124
Produit net bancaire	16 458		19 892
Charges générales d'exploitation	2 584	(28)	2 274
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	16	(28)	28
Résultat brut d'exploitation	13 858		17 590
Coût du risque	69	(29)	110
Résultat d'exploitation	13 927		17 700
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-		-
Résultat courant avant impôt	13 927		17 700
Résultat exceptionnel	9	(30)	15

Impôt sur les bénéfices	4 784	(31)	6 083
Dotations/Reprises de fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées	-		-
Résultat net	9 152		11 632

III. - Affectation du résultat.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 telle qu'elle lui est proposée par le conseil d'administration et décide en conséquence, l'affectation suivante :

Report à nouveau antérieur	9 615 242,05 €
Résultat de l'exercice	9 151 927,28 €
Bénéfice distribuable	18 767 169,33 €
Dividende statutaire de 0,50 €	5 300 256,00 €
Dividende complémentaire de 0,50 €	5 300 256,00 €
Report à nouveau	8 166 657,33 €
Total bénéfice distribuable	18 767 169,33 €

Le dividende total pour les 10 600 512 actions, ressort à 10 600 512,00 €, soit 1,00 € par action.
Le dividende sera mis en paiement le 22 mai 2015 et donnera droit à un abattement de 40 % prévu à l'article 158, paragraphe 3 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende unitaire	Distribution aux actionnaires	Revenus éligibles à l'abattement
2011	10 600 512	1,20 €	12 720 614,40 €	oui
2012	10 600 512	1,00 €	10 600 512,00 €	oui
2013	10 600 512	1,00 €	10 600 512,00 €	oui
2013	10 600 512	37,75 €	400 169 328,00 €	oui

IV. - Notes annexes aux comptes.

Principes comptables.

1. Généralités.

Les comptes individuels d'Electro Banque sont établis selon les dispositions applicables aux banques dans le respect des principes comptables généralement admis en France. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises.

Les comptes de la banque sont consolidés par intégration globale dans les comptes de sa maison mère Alcatel Lucent.

2. Changement de méthode comptable.

Electro Banque n'a procédé à aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2014.

3. Principe de séparation des exercices.

Les opérations sont généralement comptabilisées en respectant le principe de la séparation des exercices. Font exception certains produits et certaines charges enregistrés lors de leur encaissement ou de leur paiement. Il s'agit en particulier des revenus des actions et de certaines commissions qui ont un caractère de produits ou de charges définitifs lors de la réalisation des opérations.

4. Conversion des comptes en devises et opérations de change.

Les résultats sur opération de change sont déterminés conformément au règlement CRBF n° 89-01 modifié.

Les créances, dettes et engagements hors bilan libellés en devises sont évalués en euros au cours de change de la clôture de l'exercice.

Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en monnaies étrangères sont convertis au cours effectif de cession et d'achat de ces monnaies.

Les pertes ou profits de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés à la clôture de l'exercice et comptabilisés en compte de résultat, qu'ils concernent des opérations au comptant ou à terme. Les reports ou déports constatés lors de la conclusion de contrats de change à terme sont pris en compte de résultat, *prorata temporis*.

5. Créances et engagements par signature.

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle intègrent les crédits consentis initialement par Electro Banque ainsi que les crédits acquis sur le marché secondaire.

Les créances initialement consenties sont portées au bilan pour le montant nominal ; les intérêts, calculés au taux facial, sont portés en compte de résultat *prorata temporis* ; les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement lors de la réalisation des opérations.

Les créances acquises sur le marché secondaire font l'objet d'un enregistrement au bilan pour leur valeur d'acquisition. Les revenus, calculés suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de garantie ou de financement qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les encours de créances sont identifiés en encours sains, en encours restructurés, en encours douteux ou en encours douteux compromis.

Les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :
Créances restructurées : Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières qui amènent Electro Banque à modifier les caractéristiques initiales des créances, afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances ;
Créances douteuses : Ce sont des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :
- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques qui permettent de conclure à l'existence d'un risque avéré, indépendamment de l'existence de tout impayé,
- s'il existe des procédures contentieuses.
Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle. Le classement pour une contrepartie donnée des encours sains en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie ;
Créances douteuses compromises : Ce sont des créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations à hauteur des pertes probables. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Ces dépréciations sont présentées dans la rubrique « Coût du risque » du compte de résultat.
Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés pour la part non garantie et présentés nets de dépréciations dans le produit net bancaire.
Les intérêts sur créances douteuses compromises ne font l'objet d'un réescompte qu'à hauteur des intérêts garantis. Dès lors qu'un risque net de garantie sur une créance individuelle apparaît irrémédiablement irrécouvrable, l'actif sort du bilan par la contrepartie d'un compte de perte. Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration au taux d'intérêt effectif d'origine fait l'objet d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en « Coût du risque ». Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée dans la marge d'intérêt sur la durée de vie des créances concernées.

Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés en encours douteux.

6. Portefeuille-titres.

Conformément au règlement CRBF n° 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, la banque classe l'ensemble des titres détenus suivant :
- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation qui sont les suivantes :
Titres de transaction : Ce sont les titres qui sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition coupons courus inclus et frais exclus. Ils font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché à chaque arrêté comptable, la différence étant portée au compte de résultat. Sur l'exercice 2014, la banque n'a pas porté de titres de transaction ;
Titres de placement : Ce sont les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres :
- Actions et autres titres à revenu variable : Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres négociés sur un marché actif, celle-ci est déterminée en fonction du cours le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation du portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat lors de leur encaissement,
- Obligations et autres titres à revenu fixe : Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition. Les intérêts courus constatés lors de l'acquisition sont individualisés dans des comptes de créances rattachées. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés à ces titres sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres négociés sur un marché actif, des cours les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées ;
Titres d'investissement : Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Electro Banque dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne

donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres, sauf s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Sur l'exercice 2014, la banque n'a pas porté de titres d'investissement ;
Titres de l'activité de portefeuille : Il s'agit d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en tirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces titres sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Sur l'exercice 2014, la banque n'a pas porté de titres de l'activité de portefeuille.

7. Titres de participation.

Il s'agit, d'une part, des titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité d'Electro Banque et, d'autre part, des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés sous forme de titres par le groupe Alcatel Lucent dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage déterminée selon une approche reposant sur la combinaison de différents critères, notamment : l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué, l'évolution des cours de bourse pour les sociétés cotées ou les relations spécifiques pouvant exister entre la banque et le groupe Alcatel Lucent et chacune des sociétés concernées.

Sur l'exercice 2014, la banque n'a pas porté de titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

8. Immobilisations corporelles et incorporelles.

Electro Banque applique le règlement du CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement du CRC n° 2004-06 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs. A ce titre, la banque applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants de la manière suivante :

Composants	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Logiciel	Linéaire	1 an
Mobilier	Linéaire	10 ans
Agencements	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 ans

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet de dépréciation lorsque des indices de pertes de valeurs sont identifiés.

9. Dettes et engagements par signature.

Les dettes, ventilées selon leur nature, sont portées au bilan pour le montant nominal ; les intérêts sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à l'exhaustivité des garanties reçues, à l'exception des hypothèques et des garanties reçues sur les intérêts courus des contrats non échus.

10. Dettes représentées par un titre.

Les dettes représentées par un titre, ventilées suivant la nature du support, sont portées au bilan pour le montant nominal ; les intérêts sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

Sur l'exercice 2014, la banque n'a pas émis de dettes représentées par un titre.

11. Opérations sur instruments financiers à terme.

Les contrats sont comptabilisés suivant le règlement CRBF n° 90-15 modifié. Ils portent sur des opérations d'échanges de taux ou de devises, utilisées à titre de couverture, et sont affectés dès l'origine à des éléments clairement identifiés.

Les montants perçus et payés par la banque lors des opérations sur instruments financiers à terme figurent :
- s'il s'agit d'intérêts, dans les postes "Intérêts et produits ou charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit" ou "Intérêts et produits ou charges assimilés sur opérations avec la clientèle" ;
- s'il s'agit d'autres sommes perçues ou payées, dans le poste "Solde en bénéfice ou en perte sur opérations des instruments financiers".

Ces montants sont comptabilisés en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges des éléments couverts.

12. Provisions.

Les provisions sont déterminées conformément au règlement CRC n° 2000-06 qui définit ces éléments comme des passifs dont les échéances ou les montants ne sont pas fixés de façon précise et qui résultent d'obligations à l'égard de tiers dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie équivalente attendue.

13. Fonds pour risques bancaires généraux.

Conformément au règlement CRBF n° 90-02 modifié et à l'instruction n° 90-01 de la Commission Bancaire concernant les fonds propres des établissements de crédit, la banque a isolé, dans une rubrique spécifique intitulée "Fonds pour risques bancaires généraux", les provisions répondant aux critères définis dans les textes ci-dessus.

14. Résultat exceptionnel.

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne sont pas rattachés à l'activité ordinaire de la société.

15. Impôts sur les sociétés.

La banque prend en compte l'incidence de la charge d'impôt différé lorsque les règles fiscales conduisent à ne pas imposer des gains latents alors que les pertes couvertes par ces gains sont déduites fiscalement. Depuis le 1er janvier 1992, elle est intégrée fiscalement à Alcatel Lucent.

Note 1. - Créances sur les établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Opérations de trésorerie et interbancaires		
A vue	4 887	19 855
Comptes ordinaires	4 887	19 855
Prêts et comptes au jour le jour	-	-
A terme	110 000	160 000
Prêts et comptes à terme	110 000	160 000
Valeurs reçues en pension	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Créances douteuses	-	-
Créances brutes	-	-
Dépréciations	-	-
Garanties	-	-
Créances rattachées	821	5 883
Total	115 708	185 738

Note 2. - Opérations avec la clientèle (actif).

(En milliers d'euros)	2014	2013
Créances commerciales	114 541	57 963
Autres concours à la clientèle	28 255	368 444
Crédits à l'exportation	6 899	34 124
Crédits de trésorerie	6 000	299 366
Crédits à l'équipement	13 261	21 604
Crédits à l'habitat	-	-
Autres crédits	2 095	13 350
Prêts subordonnés	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	95	33
Créances douteuses	37 304	-
Créances brutes	37 304	-
Dépréciations	-	-
Garanties	37 304	-
Créances rattachées	7 122	8 884
Total	187 317	435 324
Groupe Alcatel Lucent	75 620	326 369
Entreprises externes	111 697	108 955
Autres	-	-
Total	187 317	435 324

Aucune transaction avec les entreprises liées n'a été conclue à des conditions anormales de marchés.

Note 3. - Titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité portefeuille.

(En milliers d'euros)	2014		2013	
	Valeur nette comptable	Valeur estimée	Valeur nette comptable	Valeur estimée
Titres de transaction	-	-	-	-
Titres de placement	25 051	25 053	79 866	79 872
Titres à revenu fixe	-	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et titres à revenu fixe	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	-	-	-
Obligations				
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Titres à revenu variable	25 051	25 053	79 866	79 872
Actions cotées	-	-	-	-
Actions non cotées	2	2	2	2
OPCVM	25 049	25 051	79 864	79 870
dont dépréciations	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et titres à revenu fixe	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Titres de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Total	25 051	25 053	79 866	79 872
Revenu fixe				
Revenu variable	25 051	25 053	79 866	79 872
Total	25 051	25 053	79 866	79 872

Informations complémentaires. - Aucun titre n'a fait l'objet d'un changement de catégorie de portefeuille au cours de l'exercice. Le portefeuille de placement recèle une plus-value latente de 3 K€.

Note 4. - Immobilisations incorporelles.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Valeurs brutes au 1er janvier	4 023	4 014
Acquisitions d'immobilisations	-	9
Cessions, retraits d'immobilisations	-1 107	-
Immobilisations en cours	-	-
Valeurs brutes au 31 décembre	2 916	4 023
Amortissements au 1er janvier	4 010	4 008
Dotations de l'exercice aux amortissements	9	2
Cessions, retraits d'immobilisations	-1 107	-
Amortissements au 31 décembre	2 912	4 010
Valeurs nettes au 31 décembre	4	13
Frais d'établissement	-	-

Autres	4	13
Total	4	13

Au 31/12/2014, aucune immobilisation incorporelle n'a fait l'objet d'une dépréciation.

Note 5. - Immobilisations corporelles.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Valeurs brutes au 1er janvier	366	361
Acquisitions d'immobilisations	-	5
Cessions, retraits d'immobilisations	-84	-
Immobilisations en cours	-	-
Valeurs brutes au 31 décembre	282	366
Amortissements au 1er janvier	357	331
Dotations de l'exercice aux amortissements	7	26
Cessions, retraits d'immobilisations	-84	-
Amortissements au 31 décembre	280	357
Valeurs nettes au 31 décembre	2	9
Terrains et constructions	-	-
Autres	2	9
Total	2	9

Au 31/12/2014, aucune immobilisation corporelle n'a fait l'objet d'une dépréciation.

Note 6. - Autres actifs.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Instruments conditionnels achetés	-	-
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	-	-
Comptes de stock et emplois divers	-	1
Débiteurs divers	1 369	72
Total	1 369	73

Note 7. - Comptes de régularisation actifs.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Comptes de recouvrement	-	-
Comptes d'ajustement sur devises et sur opérations de hors bilan	-	717
Pertes à étaler sur contrats de couvertures	-	-
Autres comptes de régularisation	377	320
Charges constatées d'avance	141	200
Produits à recevoir	202	103
Autres	34	17
Total	377	1 037

Note 8. - Dettes envers les établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Opérations de trésorerie et interbancaires		

A vue	87	-
A terme	-	-
Emprunts et comptes à terme	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Dettes rattachées	-	-
Total	87	-

Note 9. - Opérations avec la clientèle (passif).

(En milliers d'euros)	2014	2013
Valeurs données en pension	-	-
Clientèle à vue	1 424	1 088
Entreprises	1 424	1 088
Particuliers	-	-
Comptes à régimes spéciaux	-	-
Clientèle à terme	30 875	2 793
Entreprises	30 875	2 793
Particuliers	-	-
Total des dépôts	32 299	3 881
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes rattachées	-	-
Total	32 299	3 881
Groupe Alcatel Lucent	30 875	2 793
Entreprises externes	1 424	1 088
Particuliers	-	-
Total	32 299	3 881

Aucune transaction avec les entreprises liées n'a été conclue à des conditions anormales de marchés.

Note 10. - Autres passifs.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Instruments conditionnels vendus	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Créditeurs divers	42	528
Total	42	528

Note 11. - Comptes de régularisation passifs.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Comptes d'encaissement	-	-
Comptes d'ajustement sur opérations en devises et sur opérations de hors bilan	852	-
Autres comptes de régularisation	4 720	4 204
Produits constatés d'avance	103	36
Charges à payer *	4 617	4 155
Autres	-	13
Total	5 572	4 204

** Ce poste intègre :*
1) les dettes fournisseurs pour 858 K€ en 2014 et 341 K€ en 2013 dont l'exigibilité est inférieure à 60 jours.
2) les charges sur garanties reçues pour 3 745 K€ en 2014 et 3 814 K€ en 2013.

Note 12. - Provisions.

(En milliers d'euros)	2013	Dotations	Reprises	2014
Provisions pour risques de contreparties	-	-	-	-
Risques pays	-	-	-	-
Risques sectoriels télécommunications	-	-	-	-
Autres risques	-	-	-	-
Dont engagements de garantie	-	-	-	-
Provisions pour impôts différés	41	-	-	41
Provision pour risques et charges diverses	-	-	-	-
Total	41	-	-	41

Note 13. - Fonds pour risques bancaires généraux.

(En milliers d'euros)	2013	Dotations	Reprises	2014
Fonds pour risques bancaires généraux	14 641	-	-	14 641

Note 14. - Variation des capitaux propres hors FRBG.

(En milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31 décembre 2013	106 005	434 878	10 601	107 064	8 583	11 632	678 763
Dividendes versés en 2014		-400 169				-10 600	-410 769
Affectation du résultat 2013					1 032	-1 032	-
Résultat net 2014						9 152	9 152
Solde au 31 décembre 2014	106 005	34 709	10 601	107 064	9 615	9 152	277 146

Le capital social d'Electro Banque est de 106 005 120 € à fin 2014, se répartissant en 10 600 512 actions de valeur nominale de 10 €.

Note 15. - Répartition des emplois et des ressources selon la durée restant à courir.

(En milliers d'euros)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emplois	**217 619**	**53 789**	**1 894**	**54 104**	**327 406**
Créances sur les établissements de crédit	65 038	50 000	-	-	115 038
Créances sur la clientèle	127 530	3 789	1 894	54 104	187 317
Obligations et titres à revenu fixe	25 051	-	-	-	25 051
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	25 051	-	-	-	25 051
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
Ressources	**7 676**	-	-	**24 710**	**32 299**
Dettes envers les établissements de crédit	87	-	-	-	87
Opérations avec la clientèle	7 589	-	-	24 710	32 299
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-

Note 16. - Engagements donnés.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Engagements de financement	**19 178**	**5 078**

En faveur d'établissements de crédit	-	-
En faveur de la clientèle	19 178	5 078
Groupe Alcatel Lucent	-	-
Autres	19 178	5 078
Engagements de garantie	**147 421**	**318 424**
D'ordre d'établissement de crédit	-	-
D'ordre de la clientèle	147 421	318 424
Groupe Alcatel Lucent	126 141	291 600
Clients douteux	-	-
Autres	21 280	26 824

Aucune transaction avec les entreprises liées n'a été conclue à des conditions anormales de marchés.

Note 17. - Engagements reçus.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Engagements de financement	-	-
Reçus d'établissements de crédit	-	-
Reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	**140 754**	**218 626**
Reçus d'établissement de crédit	614	1 060
Reçus de la clientèle	140 140	217 566
Groupe Alcatel Lucent	139 826	216 960
Autres	314	606

Aucune transaction avec les entreprises liées n'a été conclue à des conditions anormales de marchés.

Note 18. - Encours des instruments financiers à terme sur marchés de gré à gré.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Contrats d'échange de taux d'intérêts	8 036	17 628
Contrats à terme de taux d'intérêts		
Achat	-	-
Vente	-	-
Options de taux d'intérêts		
Achat	-	-
Vente	-	-
Options de change		
Achat	-	-
Vente	-	-
Options sur actions		
Achat	-	-
Vente	-	-
Total	8 036	17 628

Ces engagements ne concernent que des opérations de micro-couverture inhérentes soit à des opérations avec la clientèle, soit à nos propres opérations.

La juste valeur des instruments dérivés de taux, négative de 392 K€, est obtenue en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs certains ou estimés avec les paramètres de marché observés au 31 décembre 2014 et ne fait pas l'objet d'une comptabilisation.

Note 19. - Encours des opérations à terme en devises.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Achat à terme de devises contre euros		
Banque	30 520	-
Client	-	-
Vente à terme de devises contre euros		
Banque	27 533	64 780
Client	63 795	23 992
Total	91 328	88 772

Ces engagements ne concernent que des opérations de micro-couverture de change inhérentes soit à des opérations avec la clientèle, soit à nos propres opérations.

La juste valeur des instruments dérivés de change, négative de 871 K€, est obtenue en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs certains ou estimés avec les paramètres de marché observés au 31 décembre 2014 et ne fait pas l'objet d'une comptabilisation.

Note 20. - Risque de contrepartie sur produits dérivés.

(En milliers d'euros)	2014	2013	2014	2013	2014	2013
	Montant des contrats	Montant des contrats	Notionnel pondéré	Notionnel pondéré	Risques pondérés	Risques pondérés
1. Administrations centrales						
Contrats sur taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Contrats sur taux de change	-	-	-	-	-	-
2. Etablissements bancaires						
Contrats sur taux d'intérêt						
Durée <= 1an	-	-	-	-	-	-
1 an < durée <= 2 ans	-	-	-	-	-	-
Durée > 2 ans	8 036	9 367	121	141	24	28
Contrats sur taux de change						
Durée <= 1 an	58 053	64 780	581	725	116	145
1 an < durée <= 2 ans	-	-	-	-	-	-
Durée > 2 ans	-	-	-	-	-	-
3. Clientèle						
Contrats sur taux d'intérêt						
Durée <= 1an	-	8 261	-	-	-	-
1 an < durée <= 2 ans	-	-	-	-	-	-
Durée > 2 ans	-	-	-	-	-	-
Contrats sur taux de change						
Durée <= 1an	63 795	23 992	638	293	319	147
1 an < durée <= 2 ans	-	-	-	-	-	-
Durée > 2 ans	-	-	-	-	-	-
Total	129 884	106 400	1 340	1 159	459	320

Le notionnel pondéré est calculé selon la méthode de l'évaluation au prix de marché : coût de remplacement et risque potentiel futur.

Note 21. - Intérêts et produits assimilés.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Intérêts et produits assimilées sur		
Opérations avec les établissements de crédit	3 172	4 668
Opérations avec la clientèle	13 748	18 409
Obligations et titres à revenu fixe	-	-

Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Total	16 920	23 077

Décomposition des intérêts et charges assimilées par zone géographique de nationalité des contreparties :

	2014	**2013**
France	56 %	62 %
Europe	25 %	22 %
Amériques	16 %	14 %
Autres	3 %	2 %

Note 22. - Intérêts et charges assimilées.

(En milliers d'euros)	**2014**	**2013**
Intérêts et charges assimilées sur		
Opérations avec les établissements de crédit	646	916
Opérations avec la clientèle	1 353	3 301
Obligations et titres à revenu fixe	-	-
Charges sur dettes subordonnées	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	-	-
Total	1 999	4 217

Décomposition des intérêts et charges assimilées par zone géographique de nationalité des contreparties :

	2014	**2013**
France	52 %	65 %
Europe	47 %	19 %
Amériques	1 %	12 %
Autres	-	4 %

Note 23. - Revenus des titres à revenu variable.

(En milliers d'euros)	**2014**	**2013**
Titres de placement	-	1
Actions	-	1
Autres titres à revenu variable	-	-
Titres de participation et titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Total	-	1

Note 24. - Commissions reçues.

(En milliers d'euros)	**2014**	**2013**
Produits de commissions sur		
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	2	2
Opérations sur titres	-	-
Prestations de services financiers	987	891
Total	989	893

Le poste "Prestations de services financiers" enregistre essentiellement la redevance perçue au titre de la gestion de la trésorerie centrale et internationale du groupe Alcatel Lucent.

Note 25. - Commissions payées.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Charges de commissions sur		
Opérations avec les établissements de crédit	5	5
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur titres	-	-
Prestations de services financiers	6	11
Total	11	16

Note 26. - Gains ou pertes sur opérations de portefeuille.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	93	10
Opérations sur titres de transaction	-	-
Opérations de change	93	10
Opérations sur instruments financiers	-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés	416	76
Plus-values	416	76
Moins-values	-	-
Dépréciations	-	-

Le gain net, en 2014, des opérations de placement correspond essentiellement à des résultats de cessions de parts d'OPCVM.

Note 27. - Autres résultats d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Autres produits d'exploitation bancaire	125	192
Promotion immobilière	-	-
Opérations faites en commun	-	-
Refacturation	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	-	-
Produits divers	125	192
Autres charges d'exploitation bancaire	75	124
Promotion immobilière	-	-
Opérations faites en commun	-	-
Refacturation	-	-
Autres charges d'exploitation bancaire	-	-
Charges diverses	75	124

Note 28. - Frais généraux.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Charges générales d'exploitation	-2 584	-2 274
Charges de personnel	-1 136	-1 015
Autres frais administratifs	-1 448	-1 259

Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-16	-28
Amortissements	-16	-28
Dépréciations	-	-
Total	-2 600	-2 302

Le poste "Charges de personnel" enregistre le montant des salaires et charges sociales refacturés par Alcatel-Lucent International du fait de la mise à disposition du personnel au service de la banque.
Les charges générales d'exploitation à 2 584 K€ sont en hausse de 13,6 % pour un effectif moyen de 9 personnes contre 8 en 2013, en augmentation de 12,5 %.
Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2014 n'est pas communiqué dans les annexes aux comptes sociaux. En revanche, ces informations non auditées figurent dans la section 11.2 du document de référence établi au niveau du groupe consolidé et sont accessibles sur le site internet www.alcatel-lucent.com.

Note 29. - Coût du risque.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Risques pays	-	-
Risques sectoriels télécommunications	-	-
Autres risques	-	-
Créances douteuses	-	-
Résultats sur créances	69	110
Total	69	110

Le poste "Résultats sur créances" est intégralement composé de récupérations sur créances amorties sur des exercices antérieurs.

Note 30. - Résultat exceptionnel.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Charges exceptionnelles	-	-
Produits exceptionnels		
Régularisation de TVA	9	15
Total	9	15

Note 31. - Impôt sur les bénéfices.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Impôt courant	-4 784	-6 083
Impôt différé	-	-
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	-	-
Total	-4 784	-6 083

Sur l'exercice 2014, l'intégration fiscale n'a pas eu d'impact sur l'impôt comptabilisé.

Note 32. - Effectif moyen opérationnel.

	2014	2013
Cadres	8	7
Techniciens des métiers de la banque	1	1
Effectif total	9	8

L'effectif moyen correspond à l'ensemble du personnel mis à disposition au service de la banque.

Note 33. - Rémunérations et autres engagements envers les membres des organes d'administration et de direction.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes perçues de la banque par les membres du conseil d'administration s'élève à 17 149,98 € correspondant au montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration. Aucune rémunération n'est versée par la banque aux dirigeants effectifs de l'établissement.

Note 34. – Evénements postérieurs à la date de clôture.

Aucun événement majeur n'est intervenu entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2014 et le 20 mars 2015, date d'arrêté des comptes.

V. - Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :
- le contrôle des comptes annuels de la société Electro Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. - Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations. -En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
Votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture, le cas échéant, par des dépréciations spécifiques, ou par des provisions générales sectorielles
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. - Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense, le 29 avril 2015
Les commissaires aux comptes :

Ernst & Young et Autres	Deloitte & Associés
Olivier Drion	Jean-Vincent Coustel

VI. - Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège administratif de la société.

1503540